

Conseil municipal du 08 avril 2019

Conseil municipal du 08 avril 2019

Nombre de conseillers en exercice 11

Par suite d'une convocation en date du 02 avril 2019 les membres composant le conseil municipal de Nicorps se sont réunis en mairie le 08 avril 2019 à dix-sept heures quarante-cinq minutes sous la présidence de Monsieur Alain Guézou, Maire.

Sont présents : M Alain Guézou, Pascal Haize, Michel Guillon, Didier Bernardin, Françoise Voisin, Martine Vernier, Yves Lemouton, Marie-Laure Martin, Didier Ledoux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Mme Lydie Perrot-Lambert, trésorière est présente à la réunion

Absent ayant donné procuration :

Absent excusé: Jean-Philippe Henrard

Absent : Emmanuel Fonteney

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. Pascal Haize est désigné pour remplir cette fonction.

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation et signature du compte rendu de la dernière séance
- Vote des comptes administratifs et de gestion 2018 et vote des budgets primitifs 2019 en présence de Mme Perrot-Lambert, receveur
- Vote des taux des taxes locales
- Point sur le projet travaux trottoirs et voirie
- Information sur le recours de M. Savary Alphonse
- Bureau de vote élections européennes
- Point supplémentaire si besoin
- Questions diverses

Le conseil municipal vote des comptes administratifs et de gestion 2018 et les budgets 2019 en présence de Mme Perrot-Lambert, Trésorière.

Service assainissement :

Délibération portant approbation du compte administratif du budget du service assainissement 2018

Sous la présidence de M Pascal Haize, le Conseil Municipal examine le compte administratif du service assainissement 2018 qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses	37 781.76 €
Recettes	33 589.34 €

Résultats antérieurs reportés : 31 904.48 €

Excédent de clôture : 32 712.06 €

Investissement

Dépenses	18 233.00 €
Recettes	62 743.08 €
Solde d'exécution :	44 510.08 €

Reports exercice 2017 : - 37 095.08 €

Solde d'exécution : 7 415.00 €

Restes à réaliser :

Besoin de financement : -

Résultat définitif : 40 127.06 €

Hors de la présence de M. Alain Guézou, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du service assainissement 2018.

Délibération portant adoption du compte de gestion 2018 du service assainissement

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Mme Lydie Perrot-Lambert, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2018, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 32 712.06€ en section d'exploitation et un excédent de 7 415.00€ en section d'investissement, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter comme suit ce résultat :

- report en exploitation R 002 : 32 712.06€
- report en investissement R 001 : 7 415.00€

Budget primitif 2019 du service assainissement

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 64 675.00€ en section d'exploitation et à la somme de 139 023.00€ en section d'investissement.

Commune

Délibération portant approbation du compte administratif 2018 du budget communal

Sous la présidence de M. Pascal Haize, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	135 927.71 €
Recettes	164 307.11 €
Résultats antérieurs reportés :	246 778.94 €
Excédent de clôture :	275 158.34 €

Investissement :

Dépenses	15 628.67 €
Recettes	12 423.00 €
Solde d'exécution :	- 3 205.67 €
Reports exercice 2017 :	10 225.90€
Solde d'exécution cumulé:	7 020.23€

Restes à réaliser dépenses :	0 €
Restes à réaliser recettes :	0 €
Besoin de financement :	0 €

Hors de la présence de M Alain Guézou, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2018.

Délibération portant adoption du compte de gestion 2018 du budget communal

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré à l'unanimité:

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Mme Lydie Perrot-Lambert, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2018, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 275 158.34€ en section de fonctionnement, et un excédent de 7 020.23€ en section d'investissement, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

- report en exploitation R 002 : 275 158.34€
- report en section d'investissement R 001 : 7 020.23€

Budget primitif 2019 communal

Le conseil municipal par 7 voix pour et 2 voix contre (M. Ledoux se prononçant contre le projet de travaux sur les trottoirs et Mme Martin se prononçant contre le budget), vote le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 436 403€ en section de fonctionnement et la somme de 152 500€ en section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement sont les suivantes : charges à caractère général : 71 100€, charges de personnel : 55 000€, autres charges de gestion courante : 36 700€, charges financières : 0€, reversement à CMB : 10 000€, secours : 2 500€, charges exceptionnelles : 127 705€, virement à la section d'investissement : 133 398€.

Les recettes correspondantes sont : produits des services : 300€, impôts et taxes : 82 201€, dotations et participations : 71 544€, autres produits de gestion courante : 6000€, produits financiers : 1 200€, excédent reporté : 275 158€.

Les dépenses d'investissement prévues sont : charges financières : 0€, dépôts et cautionnement : 500€, participation travaux SDEM : 12 000€, achat de terrain : 20 000€, travaux de voirie : 152 000€.

Les recettes équivalentes sont : caution : 500€, FCTVA : 11 582€, autofinancement complémentaire : 133 398€, solde reporté : 7 020€.

Taxes locales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux des taxes locales suivants pour l'année 2019 :

taxe d'habitation : 12.24%

taxe foncière propriétés bâties : 14.97%

taxe foncière propriétés non bâties : 21.71%

Le produit fiscal attendu s'élève à 73 201.00€.

Point sur le projet de travaux voirie et trottoirs

L'agence technique départementale a été contactée et présentera prochainement un projet pour les travaux de revêtement des trottoirs bordant la RD 27 en direction d'Ouille. Un dossier de demande de subvention sera établi pour ces travaux.

L'aménagement d'une partie du terrain communal desservant une habitation à la Blanche Maison a été évoqué, le conseil ne souhaite pas donner suite pour le moment.

Le conseil donne un accord de principe à la mise à disposition à titre précaire et révocable de la partie enherbée appartenant à la commune et bordant la propriété de Mme Poret située à la Blanche Maison. Une convention de mise à disposition sera préparée.

Réclamation de M. Alphonse Savary

Le conseil est informé de la réclamation de M. Alphonse Savary relative aux travaux d'isolation réalisés sur la maison voisine de la sienne rue du Bourg. Le dossier de déclaration préalable a été instruit au regard des règles d'urbanisme et non pas au titre du droit des

tiers, un arrêté de non-opposition a été pris sur proposition du service instructeur et après avis conforme du préfet.

Elections européennes

Le conseil désigne le bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai 2019.

Lutte contre les frelons asiatiques sur le département de la Manche **Signature de la convention avec la fédération départementale de lutte contre les nuisibles de la Manche**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les actions engagées par la fédération départementale de lutte contre les nuisibles de la Manche et la proposition de convention définissant les modalités de la lutte collective contre les frelons asiatiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et la FDGDON.

Le montant de la participation de la commune de Nicorps à l'animation, la coordination et le suivi des actions s'élève à 14€.

La participation de la commune de Nicorps à la lutte collective pour la destruction des nids de frelons asiatiques sera réglée à la FDGDON à réception de l'avis de paiement émis en fonction des destructions réalisées par l'opérateur désigné par la commune parmi les offres sélectionnées par la FDGDON

Projet de lotissement

Le propriétaire sollicité à plusieurs reprises pour l'acquisition d'un terrain inclus dans le projet de lotissement n'ayant jamais donné de réponse, une étude va être lancée pour l'aménagement de la parcelle déjà acquise par la commune et jouxtant le lotissement de la Forge.

Questions diverses

Il a été constaté que 4 tables manquaient dans la petite salle de réunion.

Le changement de l'ordinateur de la mairie sera à prévoir.

M. le maire informe le conseil municipal de la mise à jour des contrats d'assurance de la commune.

M. Ledoux indique qu'il serait nécessaire de poser une buse dans le chemin de la Bouillotte qui a été nettoyé afin de canaliser l'eau.

Mme Martin demande l'achat d'un vidéo projecteur pour avoir un support visuel pour certains dossiers. Un devis sera demandé.

Arbre de Noël : Mme Martin évoque le prochain arbre de Noël et propose une réflexion sur l'animation qui sera choisie ainsi qu'un possible élargissement de l'invitation à d'autres habitants de la commune.

M. le Maire fait part de la faible fréquentation à la séance de cinéma de l'an dernier et propose d'élargir l'invitation à d'autres habitants de la commune.

Bulletin municipal :

Mme Martin intervient également au sujet de la parution du dernier bulletin municipal et demande que soit inscrit dans le compte rendu le texte de son intervention :

« Le petit nicorpais est enfin paru et je m'en réjouis. Je suis étonnée que vous n'ayez pas su exploiter le document maître que vous aviez sur la clé USB remise par mes soins lors du dernier conseil municipal. C'est navrant que vous ayez perdu certains articles notamment celui du comité des fêtes que j'avais revu et corrigé avec le président et le secrétaire. L'article rédigé par Jean-Philippe Henrard, sur nos jeunes talents, n'a heureusement pas subi le même sort. Par ailleurs, je tenais à vous signaler que je n'ai jamais reçu l'intégralité des articles qui m'aurait permis de boucler cette édition dans des délais convenables. Enfin le comité de relecture ne s'est comme d'habitude pas réuni. C'est regrettable. J'ai relevé dans les textes des fautes d'orthographe et une coquille. En effet le 11 novembre 1918 marque le signature de l'armistice et donc la fin des combats. Ce n'est que le 28 juin 1919, que le traité de paix signé à Versailles, met réellement fin à la guerre. Ce sont les observations que le souhaitais porter à connaissance de nos lecteurs et de nos administrés »

GUEZOU Alain

HAIZE Pascal

GUILLON Michel

BERNARDIN Didier

MARTIN Marie-Laure

LEMOUTON Yves

VERNIER Martine

VOISIN Françoise

HENRARD Jean-Philippe
Absent excusé

FONTENEY Emmanuel
Absent excusé

Conseil municipal du 08 avril 2019

LEDOUX Didier